



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°54 - Cohésion sociale. Solidarités.

Soutien, au titre de l'année 2019, à l'association Saint François Xavier, gestionnaire de la Fondation Luro.

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°54 - Cohésion sociale. Solidarités.**Soutien, au titre de l'année 2019, à l'association Saint François Xavier, gestionnaire de la Fondation Luro.**

Rapporteur : Monsieur Bernard CACHENAUT.

Mes chers collègues,

Dans le cadre de sa politique en matière de soutien aux associations, la Communauté de Communes Garazi-Baigorri apportait, depuis 2002, son soutien à l'association Saint François Xavier, gestionnaire de la Fondation Luro, par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. Ce soutien a été prolongé par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dès 2017.

Créée en 1924, la Fondation Luro, gérée par l'Association Saint François Xavier, regroupe une clinique et une maison de retraite à Ispoure ; elle emploie 145 salariés essentiellement issus du territoire Garazi-Baigorri.

En 2017, la fermeture de l'activité de chirurgie ambulatoire a été rendue nécessaire du fait de déficits récurrents, de difficultés techniques dues aux seuils et normes exigés pour les locaux, les équipements et le niveau d'activité attendu par les autorités sanitaires. A ces difficultés, s'est rajoutée une problématique de ressources humaines avec l'absence de médecin anesthésiste et le manque d'infirmiers diplômés. La chirurgie ambulatoire a fait place à la création de 10 lits supplémentaires en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR), accompagnée de 10 nouveaux emplois. La Communauté d'Agglomération Pays Basque a alors accompagné l'établissement dans ce projet à travers une 1^{ère} convention d'objectifs et de moyens.

Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) depuis 2015, il a obtenu la reconnaissance du label « HOPITAL DE PROXIMITE » par arrêté ministériel du 18 avril 2018. A ce titre, il assure une mission de service public et partage les valeurs et principes des hôpitaux publics. Il développe des synergies et des complémentarités transversales avec les acteurs de son territoire pour une prise en charge globale de sa patientèle.

La Fondation Luro assure une mission de proximité au bénéfice d'une population rurale, en zone de montagne, à qui elle propose aujourd'hui, dans un site totalement rénové :

- 94 lits en EPHAD,
- 44 lits en clinique (14 en médecine, 30 en soins de suite et de réadaptation),
- plus d'une vingtaine de consultations et explorations fonctionnelles différentes (cardiologie, dont écho doppler et épreuve d'effort, consultation mémoire/antenne du Centre Hospitalier de la Côte Basque, chirurgie gynécologique, dermatologie, diététique, endocrinologie-diabétologie-nutrition, gastro-entérologie, gynécologie-obstétrique, gériatrie, imagerie médicale, psychologie, neurologie, urologie, ORL, pneumologie, rééducation fonctionnelle...).

Un programme de travaux conséquent a été mené permettant à la Fondation d'assurer l'avenir de l'offre de santé du territoire et de se transformer, au 1^{er} janvier prochain, en établissement public, membre du Groupement Hospitalier de Territoire du Pays Basque. Néanmoins, ce chantier, étalé sur plusieurs années a fragilisé les comptes de l'association dans la mesure où le taux d'occupation de l'établissement était impacté par les travaux.

Il est donc proposé au Conseil permanent d'octroyer un soutien à l'association Saint François Xavier à hauteur de 40 000 €, pour stabiliser sa situation financière avant transformation en établissement public.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière d'« Individualisation et attribution de subventions de fonctionnement dans les enveloppes prévues à cet effet par le Conseil communautaire » et d'« Autorisation de signer les conventions financières en faveur des associations ainsi que leurs avenants »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à l'association Saint François Xavier, gestionnaire de la Fondation Luro, pour un montant plafonné à 40 000 €,
- approuver les termes de la convention correspondante ci-annexée, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 – Chapitre 65 – Nature 6574.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 51 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votant : 1 (BLEUZE Anthony)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.

Siège

15 avenue Foch CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Itorbidea CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça

15 Avinguda Foch CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72